

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 2 février 2016

Le Conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés, s'est réuni le 2 février 2016, sous la présidence de Bruno Colin, dans un contexte de déclin de la consommation sur le marché intérieur et de difficultés à l'exportation d'animaux vivants vers certaines destinations en raison de la fièvre catarrhale ovine.

Conjoncture et situation des marchés

Filière bovine : le contexte dégradé des marchés laitiers fait pression sur le prix de la viande

En viande bovine, le marché s'est dégradé depuis début septembre en raison de l'accroissement des abattages de vaches laitières. Les cours sont au plus bas depuis.

Cette tendance pourrait se poursuivre début 2016. En effet, le faible niveau du prix du lait sur le marché européen, lié à une hausse des volumes permise par la fin des quotas laitiers, risque d'inciter encore à la décapitalisation du troupeau laitier avec la pression à la baisse sur les prix de la viande qui en résulte.

La consommation de viande bovine demeure orientée à la baisse, même si le steak haché frais reste plébiscité par les ménages français pour leur consommation à domicile.

Le marché du bétail maigre, très perturbé en octobre par les restrictions de mouvements dus à la fièvre catarrhale ovine (FCO), a repris début novembre. Les flux ont été rétablis vers l'Italie et l'Espagne mais sont toujours bloqués vers la Turquie.

Filière ovine : la consommation continue de décliner

Les abattages d'agneaux ont diminué en 2015, en raison notamment, de l'augmentation des ventes d'animaux vivants vers l'Italie et l'Espagne, qui compensent largement l'arrêt des ventes vers la Lybie. Les échanges d'animaux vivants ont toutefois été perturbés à partir du mois de septembre par l'apparition de cas de FCO.

Les importations françaises ont baissé en 2015, notamment en provenance d'Irlande. À noter toutefois le retour de la Nouvelle-Zélande sur le marché français et le maintien du Royaume-Uni. Ces deux pays proposent en effet des produits nettement moins chers dans un contexte de consommation intérieure en repli sensible en 2015.

Les membres du Conseil spécialisé ont été informés de la mise en place par la Commission européenne d'un groupe de réflexion sur l'avenir de la filière « viande ovine » face à la baisse de la consommation et de la production dans de nombreux pays européens. Après avoir dressé la situation de chaque pays, ce groupe de travail se penchera sur les échanges internationaux, avec des enjeux nouveaux compte tenu de la baisse de la demande asiatique et des possibilités d'accord de libre échange (Union européenne / Australie – Nouvelle Zélande). Les mécanismes de soutien dans le cadre de la PAC y seront également examinés en vue de l'élaboration de recommandations pour le commissaire européen.

Appui aux exportateurs : poursuite des négociations avec la Turquie pour lever l'embargo FCO

Depuis le passage à une seule zone réglementée au titre de la FCO, les mouvements d'animaux ont été simplifiés et la vaccination a permis d'exporter vers l'Espagne et l'Italie dans le cadre des protocoles signés avec ces pays. Toutefois, la Turquie n'accepte actuellement que des animaux issus des régions indemnes et les exportations françaises sont à l'arrêt. Les négociations se poursuivent avec ce pays, qui constitue un débouché stratégique pour les exportateurs français.

Pour mémoire, les pouvoirs publics ont annoncé la mobilisation de 35 millions d'euros pour indemniser les maillons de la filière impactés par la FCO (31 M€ pour les éleveurs et de 4 M€ pour les commerçants en bestiaux).

Côté ESB, les négociations se poursuivent avec la Chine pour la levée de son embargo. L'Ukraine a levé le sien sur la viande bovine européenne avec os depuis le 31 décembre 2015. Le Vietnam a également levé la restriction sur l'âge des animaux dont est issue la viande.

Fonds d'allègement des charges pour les éleveurs de ruminants : bilan des aides versées en 2015

Deux trains de mesures successifs ont été mis en place en 2015 en vue d'alléger les charges des éleveurs du secteur ruminants. Le premier fonds d'allègement des charges, spécifique au secteur bovin, a été mis en œuvre en juin 2015 jusqu'à la fin août. Les aides versées à 983 éleveurs représentent un montant d'un peu plus de 2,9 millions d'euros.

Un second fonds d'allègement des charges lui a succédé à partir de la mi-août jusqu'au 31 décembre 2015 pour les filières d'élevage de ruminants et de porcins (dit FAC élevage). A ce titre, 22 000 dossiers sont actuellement validés en départements, dont 9 650 éleveurs de bovins viande et 480 d'éleveurs d'ovins-caprins. FranceAgriMer a versé à ce jour 53 millions d'euros à 16 000 éleveurs.

Plans stratégiques des filières viandes rouges : feuille de route 2016

En 2014, le Conseil spécialisé « viandes rouges » de FranceAgriMer a validé des plans stratégiques pour les filières « viande bovine », et « viande ovine ». Ces plans ont été déclinés en programmes d'actions pour la période 2015-2017. Le Conseil a été informé de l'état d'avancement des différentes actions. Les comités préparatoires aux prochains Conseils spécialisés seront chargés d'établir des feuilles de route identifiant les sujets prioritaires pour 2016. Sont d'ores et déjà identifiées les thématiques suivantes : adéquation offre/demande, international et exportations, compétitivité, génétique.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 2 février 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
